



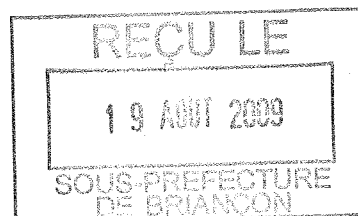
Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6 août 2009

Le 6 août 2009 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 31 juillet 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Guy HERMITTE,

Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 25
Nombre de pouvoir : 1
Nombre de Votes : 26



M. Alain FARDELLA est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : Présents en qualité d'observateurs : M. Gérard MATHIEU, Président de la délégation spéciale, Mme Hélène GUINARD, Vice-présidente, M. Daniel BIBOUD, Vice-président.

Commune de Cervières : m ; Thierry DUCURTIL - M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK).

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX ;

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET - Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL .

AVAIT DONNE POUVOIR : M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

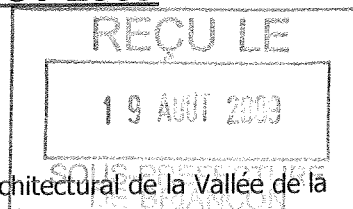
Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBÉRATION N° 2009-096 DU 6 AOUT 2009

Rapporteur : M. René SIESTRUNCK

**OBJET : ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE
Opération Grand Site**

Charte Architecturale et Paysagère / édition du « Guide Architectural de la Vallée de la Clarée »



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, portant mise en œuvre de l'Opération Grand Site dans la Vallée de la Clarée et la Vallée Etroite,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2003 décidant, au titre de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site, du principe de la maîtrise d'ouvrage des opérations retenues à l'issue des études de définition,

Vu l'avis favorable de la Commission Supérieures des Sites en date du 16 mars 2006,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 septembre 2005 autorisant le lancement d'une étude pour la réalisation d'une Charte Architecturale et Paysagère dans la Vallée de la Clarée et la vallée Etroite,

Considérant aujourd'hui l'achèvement de la Charte Architecturale et Paysagère, document technique particulièrement destiné aux Communes concernées,

Considérant la nécessité d'éditer à partir de cette Charte, un document de vulgarisation à destination et aux fins de sensibilisation du grand public : le Guide Architectural de la Vallée de la Clarée

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 16 juillet 2009,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

■ Décide de lancer l'édition du « Guide Architectural de la vallée de la Clarée » (suivi d'impression et impression) à 6.000 exemplaires.

■ Approuve le plan de financement prévisionnel annexé à la présente.

■ Décide de lancer sur cette base une consultation des imprimeurs pour un montant estimatif de 3550,00 € TTC.

■ Précise la dépense est inscrite au Budget primitif du Budget Général 2009, article 6237

■ Autorise le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais ou son représentant à signer les marchés à intervenir.

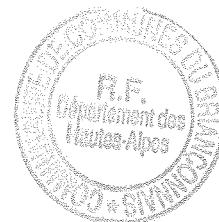
■ Demande au Président de la Communauté de Communes du Briançonnais ou son représentant d'effectuer les demandes de subventions au plus fort taux, auprès de tout organisme national, régional ou départemental susceptible de financer cette édition sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessous :

CHARTÉ ARCHITECTURALE & PAYSAGÈRE	DEPENSES			RECETTES		
	Nature	Montant HT	Montant TTC	Sources	% montant HT	Montant
Edition du Guide Architectural	Impression (6.000 ex.)	2.676,00	3.200,50	Etat (DREAL)	80%	2.375,00
	Suivi d'impression	292,64	350,00	Autofinancement CCB (20% + TVA)		1.175,50
	TOTAL	2.968,64	3.550,50	TOTAL GENERAL	100	3.550,50

Pour copie conforme

Le Président,

Guy HERMITTE.



Date dépôt S.P. : 18 AOUT 2009

Date affichage : 19 AOUT 2009